

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le 3 décembre à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation le 21 novembre 2024

Titulaires présents :

Vincent BOULNOIS, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Titulaires absents :

Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

David DUBOSSON

Jean-François BRAISSAND

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, André VUACHET

Pouvoir :

M. Jean-François BRAISSAND donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU

Madame Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance.

Réf : D_D_003_24

**Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, jusqu'à l'adoption du budget 2025.

Montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Montant maxi autorisé
20 Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	18 000,00 €
21 Immobilisation corporelles	3 000,00 €	750,00 €
23 Immobilisation en cours	251 763,33 €	62 940,83 €
TOTAL	326 763,33 €	81 690,83 €

Cette autorisation d'engagement et de mandatement doit expliciter les dépenses envisagées, ce qui induit un détail au niveau de l'article d'imputation budgétaire.

La proposition d'autorisation de dépenses d'investissement à engager et mandater avant le vote du budget 2025 est la suivante :

Ligne budgétaire	Libellé	Montants proposés
2031	Etudes de faisabilité sur ouvrages P.I	41 690,83 €
2031	Etudes hydrauliques pour la gestion des zones humides	40 000,00 €
TOTAL		81 690,83 €

Il est précisé que les crédits ouverts devront impérativement être inscrits au Budget Primitif 2025.

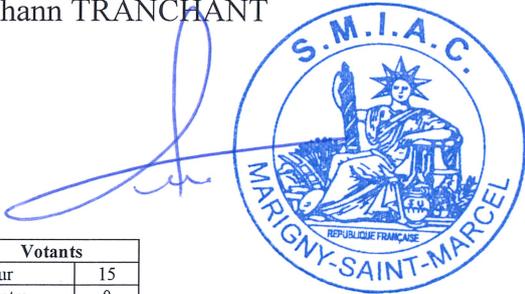
Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE

- 1) **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2025, dans la limite des crédits ouverts par lignes budgétaires et selon l'affectation des dépenses précisées ci-dessus.

Le Président,

Yohann TRANCHANT



Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

La secrétaire de séance

Agnès BARILLIER